



La Chapelle-Palluau

Infos

Bulletin n°76
Octobre 2022

Nous espérons que vous avez passé un bel été, chaud, peut-être même un peu trop, mais nous avons pu ainsi faire le plein de soleil, ce qui nous permettra d'affronter les mauvais jours. Avant ceux-ci, il y a encore une belle saison... l'automne qui va nous livrer ses jolies couleurs cuivrées... et pourquoi ne pas l'accueillir avec ces quelques jolis vers...

Les arbres quittent leurs habits d'été !
L'automne pour un trimestre, s'est installé,
Un tapis de feuilles colorées
Se forme pour l'accueillir en beauté !



Jolie saison aux couleurs cuivrées
Le temps des vendanges est arrivé !
De ses grappes de sucre gorgées
Le vin d'une belle robe sera paré.



C'est la saison des châtaignes dorées,
Des pommes, des noix, des raisins sucrés,
C'est la saison des balades en forêt,
Des champignons aux arômes boisés.

Dominique LEFRANC DESMONS



Séance du 11 mai 2022

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable
Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2022- 7	7, impasse des Chênes	AB 84	Maison individuelle	692 m ²
IA 2022- 8	20, rue de Nantes	AB 100 et 101	Maison individuelle	1 314 m ²
IA 2022- 9	14, impasse des Moissons	AB 177	Terrain à construire	549 m ²

Signature des devis suivants :

- le 30-03-2022 de 607.09 € avec l'entreprise « Billaud Segeba » d'Aizenay pour la réparation du tracteur « Case »
- le 08-04-2022 de 12 878 € avec l'entreprise « Sedep » d'Aizenay pour la réfection de la voirie au Piquérand
- le 13-04-2022 de 500 € avec l'entreprise « Aérogom » de Maché pour le nettoyage de monuments au cimetière
- le 13-04-2022 de 774.40 € avec l'entreprise « Média Horizon » d'Aizenay pour l'impression du bulletin communal (490 exemplaires)
- le 14-04-2022 de 840.76 € avec l'entreprise « Audio Sun » d'Olonne sur Mer pour la prestation son et lumière pour l'inauguration de l'espace A'Capella
- le 29-04-2022 de 147.88 € avec l'entreprise « Espace Emeraude » d'Aizenay pour l'achat d'un tuyau d'aspiration pour le tracteur
- le 05-05-2022 de 1 023.11 € avec l'entreprise « Quadra Concept » de Lagord pour l'achat d'un meuble pour la bibliothèque
- le 05-05-2022 de 666.11 € avec l'entreprise « SNCV » de La Roche Sur Yon pour l'achat de filtres pour la ventilation de l'espace A'Capella

Réhabilitation de l'ancienne mairie en locatif :

- le 25-03-2022 de 676.80 € avec l'entreprise « Enedis » pour le déplacement du compteur électrique
- le 30-03-2022 de 1 765.50 € avec l'entreprise « Gedibois » pour les fournitures de réalisation d'un préau terrasse

- le 30-03-2022 de 6 945.14 € avec l'entreprise « Solar Bois » d'Aizenay pour l'achat d'un poêle
- le 06-04-2022 de 7 332.53 € avec l'entreprise « Big Mat » de Belleville Sur Vie pour l'achat de fournitures pour l'isolation phonique.

Délibérations prises

1- Achat d'une autolaveuse pour l'entretien du sol de l'Espace A' Capella

Après différentes consultations et démonstrations, le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le maire afin de commander une autolaveuse de la marque Nilfisk à l'entreprise « POLLET » de Niort pour un montant de 3 185.60 € concernant l'entretien de l'espace A'Capella.

2- Proposition de signature d'une charte « qualité des itinéraires de randonnée Vie et Boulogne »

Un travail en concertation avec les communes a permis de sélectionner des itinéraires pédestres et cyclables d'intérêt touristique et de qualité. L'objectif de cette démarche est de clarifier et valoriser l'offre de randonnée pédestre et cyclable du territoire afin de positionner Vie et Boulogne comme une destination de référence pour la pratique de cette activité au plus proche de la nature, tant auprès des touristes que des habitants. Il est proposé de soumettre un projet de convention avec les communes, sous la forme d'une charte de qualité, pour l'entretien de ces itinéraires (nettoyage, balisage, signalétique) qui relève de la compétence communale. Dans le cadre de ses missions de promotion touristique et de valorisation de l'itinérance, ces itinéraires sont mis en avant sur les différents supports de communication de l'Office de Tourisme, notamment la carte touristique. Une partie de ces itinéraires est numérisée par le Comité départemental de randonnée pédestre et fait l'objet de Rando-fiches. Ces itinéraires font l'objet d'une promotion supplémentaire sur les supports de communication de la Fédération Française de Randonnée. Pour la commune de La Chapelle-Palluau sont concernés le sentier de « La Nonnerie » et le sentier de l'Anjourière. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.



3- Convention avec le centre de gestion pour la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O.)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 - articles L. 827-7 et L. 827-8 du code général de la fonction publique, et en modifiant les articles L 213-11 à L 213-14 du Code de Justice Administrative (CJA).

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire.

Les recours contentieux formés par les agents publics civils à l'encontre des décisions administratives suivantes sont ainsi précédés d'une médiation préalable obligatoire :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

L'article L231-12 du CJA prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée.

Cependant, et afin de faire bénéficier au plutôt les collectivités du dispositif, le Centre de Gestion a convenu dans un premier temps que le financement de la médiation préalable obligatoire s'inscrit dans le cadre de la contribution aux missions additionnelles (cotisations additionnelles) des collectivités et établissements publics affiliés.

Dans un second temps, et une fois que le Centre de Gestion aura délibéré pour déterminer les tarifs applicables pour une médiation préalable obligatoire, ce seront ces tarifs qui seront appliqués de plein droit aux médiations qui débiteront après la date de la délibération déterminant lesdits tarifs.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et autorise monsieur le Maire à signer la convention en annexe.

4-Création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Ce poste est créé en remplacement du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (promotion interne d'un agent technique)

5-Choix du cabinet d'étude pour l'étude diagnostic assainissement

L'objet de l'étude est de réaliser :

- Un diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station de traitement des eaux usées de la commune afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu, de prendre en compte les perspectives d'urbanisation (PLUiH validé) ;

Vie Municipale

- Le schéma directeur d'assainissement qui vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et à contribuer aux objectifs du Sdage Loire-Bretagne.

Après consultation de 3 cabinets du 10-03-2022 au 1-04-2022 et avec l'aide technique des services du département, le conseil municipal décide de choisir le cabinet d'étude « Artelia » (agence de Saint Herblain) pour un montant de 45 636 € et demande au département une subvention de 10% et à l'agence de l'eau une subvention de 50%.

6- Décision modificative n°1 pour le budget communal

Au budget primitif il a été prévu :

Recette : article 73211 : 5 827 € attribution de compensation de la CCVB (titre émis)

Dépense : article 6 188 : 7 197,82 € pour les frais de mutualisation informatique avec la CCVB (mandat émis)

Or la trésorerie informe qu'il faut annuler le titre et le mandat pour ne mandater que la différence de 1 370,82 € à l'article 739211 mais aucun crédit n'est prévu à cet article.

Le conseil municipal décide de faire le virement de crédit suivant en dépenses :

- Article 6 188 : - 1 371 €
- Article 739211 : + 1 371 €



Séance du 8 juin 2022

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2022-9	14, impasse des Moissons	AB 177	Terrain à bâtir	549 m ²

IA 2022-10	8, impasse des Chênes	AB 41	Maison individuelle	815 m ²
------------	-----------------------	-------	---------------------	--------------------

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
11-05-2022	La Poste Aizenay	Achat de timbres	107.16 €
11-05-2022	Routhiau d'Aizenay	Outillage	292.92 €
07-05-2022	Protexyl La Roche Sur Yon	Vêtements de travail	1 342.48 €
07-05-2022	Bailly Quaireau de Maché	Vêtements de travail	410.81 €
13-05-2022	G2LOC	Divers devis pour entretien matériel espaces verts	877.27 €
13-05-2022	G2LOC	Location mini-pelle	845 €
17-05-2022	Orapi hygiène	Produits d'entretien pour les bâtiments communaux	1 364.37 €
19-05-2022	Avenant 1 au lot 4 pour la construction de 3 locatifs	Etanchéité enterrée sur le sous-sol	2 366.34 €
21-05-2022	Palet palludéen	Subvention exceptionnelle	110 €

Délibérations prises

1- Augmentation des loyers au 1^{er} juillet 2022 : + 1.61%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des loyers pour les cinq locatifs situés au 26, rue des Sables à compter du 01-07-2022 comme stipulé dans les différents baux.

Logement	Type de logement	Loyer au 1er juillet 2021	Loyer au 1er juillet 2022
Lgt 1 au 01-07-2021	T4	502,70 €	510,79 €
Lgt 2 au 01-03-2011	T3	409,26 €	415,85 €
Lgt 3 au 15-03-2019	T3	443,87 €	451,02 €
Lgt 4 au 15-10-2020	T2	350,70 €	356,35 €
Lgt 5 au 09-11-2018	T3	409,26 €	415,85 €

2- Adhésion au groupement de commandes des fournitures de bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et des communes de Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, Falleron, La Chapelle Palluau, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, St Etienne du Bois, St Paul Mont Pénit et les Ehpad Résidence Yves Cougnaud du Poiré-sur-Vie, Les Glycines de Falleron et Les Glycines de St Denis la Chevasse en matière de fournitures administratives.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Commune du Poiré-sur-Vie en qualité de Coordonnateur,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les collectivités adhérentes et les Ehpad Résidence Yves Cougnaud du Poiré-sur-Vie, Les Glycines de Falleron et Les Glycines de St Denis la Chevasse pour la passation d'un marché de fournitures administratives.
- d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne pour les lots :

Lot 1 : fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 1 000 €

Lot 2 : papier pour un montant maximum HT par an de 1 000 €

Pas de lot 3 (fournitures scolaires)

- d'autoriser le lancement de la procédure pour le marché « groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives ».

- d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché dans la limite des seuils maximum HT par an :
Lot 1 : fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 1 000 €

Lot 2 : papier pour un montant maximum HT par an de 1 000 €

Pas de lot 3

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 3 fois.

3- Tarif cantine garderie pour la rentrée 2022-2023

Le conseil municipal sur proposition de la commission des affaires scolaires vote à l'unanimité les tarifs suivants à compter du 01-09-2022 :

- + 6% pour la cantine par rapport à l'année précédente
- + 8% pour la garderie par rapport à l'année précédente

Cantine	
Repas régulier	4.10 €
Repas occasionnel	4.50 €
Repas adulte	7.00 €
Repas agents communaux	7.00 €
Forfait absence journalière ou maladie	3.30 €
Garderie	
Le ¼ d'heure	0.75 €
Goûter	0.65 €
Forfait mini de facturation par mois	5.00 €
Coût supplémentaire au-delà de 19h	10.00 €

Pour le règlement intérieur, il est précisé que les prix des repas sont susceptibles d'évoluer pendant l'année scolaire par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal prend note de l'augmentation des prix du fournisseur de repas « Restoria » :

+ 4% au 01-02-2022

+ 2.83 % au 01-09-2022

4- Approbation du pacte fiscal et financier avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne 2021-2026

Monsieur le Maire expose :

Les relations financières entre la communauté de communes Vie et Boulogne et ses communes membres sont étroitement liées.

Vie Municipale

Après l'adoption de la taxe professionnelle unique, les relations se sont renforcées avec la mise en place des attributions de compensation, les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et les nombreux transferts de charges liés aux nouvelles compétences de l'EPCI.

La suppression la taxe professionnelle en 2010, la suppression progressive de la taxe d'habitation depuis 2018 et enfin la baisse constante des dotations de l'État depuis 2014, ont considérablement modifié le panier ressources du bloc communal et entraîné une perte notable de son autonomie financière.

Ce contexte peu favorable au développement du territoire est l'occasion de définir et mettre en œuvre un pacte fiscal et financier entre la communauté de communes et ses communes membres.

Le pacte fiscal et financier est un outil au service d'un projet de territoire qui permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles dans le but de les mobiliser à un échelon pertinent. Il répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer la solidarité et l'équité

- Optimiser les ressources à l'échelle du bloc communal avec des leviers
- Veiller à l'autonomie fiscale des communes
- Soutenir les investissements des communes et de la CCVB

La communauté de communes a progressivement institué des mécanismes de redistribution et de partage des ressources entre l'EPCI et ses membres.

Elle propose aujourd'hui de formaliser et d'ancrer cette politique de soutien et de solidarité à travers le pacte fiscal et financier joint en annexe de la présente délibération.

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le pacte fiscal et financier 2021-2026 joint à la présente délibération entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et ses communes membres.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Tableau résumant depuis 2017 les recettes ou dépenses provenant de la CCVB

Article comptable	Objet	2017	2018	2019	2020	2021	2022
73211	Attribution compensation et service mutualisé informatique	5 827 €	5 827 €	5 827 €	5 827 €	5 827 €	-1 370.82 €
73212	Dotation Solidarité Communautaire (DSC)	20 033 €	14 073 €	13 924 €	12 904 €	12 611 €	10 707 €
73223	Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	32 807 €	32 676 €	32 818 €	34 482 €	35 159 €	35 149 €
1341	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)			90 000 € Pour l'espace A'Capella	142 923.49 € Pour l'espace A'Capella	67 076.51 € Pour l'espace A'Capella	Prévu 122 818 € pour les trois locatifs Aux Rouillères
1328	Fonds de concours	18 604 €					
Total théorique des droits en fonction population DGF, superficie et potentiel financier – total attribué					- 212 734 €	- 261 532 €	- 206 488 €

5- Publicité des actes (délibérations, arrêtés ...)

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité (préfecture). A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage en publication papier ;
- soit par publication sous forme électronique sur le site internet

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de La Chapelle-Palluau afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : publicité par affichage à la mairie et publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

6- Décision budgétaire Modificative n° 2 : achat d'une chambre froide pour la cantine 3 425 € (devis signé le 18-05-2022) et devis de 1 036.80 € pour le service informatique

En complément de la migration vers SharePoint et le déploiement de la fibre, le réseau local existant en mairie

doit être optimisé, par la mise en place d'équipements pleinement compatibles entre eux, et en faciliter la supervision. Aussi le service informatique préconise :

- Le renouvellement d'un switch 24 ports,
- L'acquisition d'un routeur permettant de gérer la sécurité du réseau local et du wifi,
- L'acquisition de 2 bornes wifi (pour couvrir les bureaux de la mairie ainsi que la salle du conseil)

Le serveur NAS actuel est conservé pour la sauvegarde des fichiers "archives" et de la photothèque.

L'investissement dans ces matériels permet de sécuriser pleinement le réseau local pendant plusieurs années et de mettre en place un réseau wifi pro et public de qualité, répondant aux enjeux du RGPD.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative suivante tenant compte aussi de l'achat de la chambre froide pour la cantine pour un montant de 3 425 € :

Article 2313 : - 4 462 €

Article 2183 : + 1 037 €

Article 2181 : + 3 425 €

Séance du 6 juillet 2022

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable
Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2022-11	5, rue des Sillons	AB 26	Maison individuelle	684 m ²
IA 2022-12	29, ter rue des Sables	AD 179	Terrain à bâtir	797 m ²

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
19-05-2022	Orapi hygiène de Saint-Sylvain-d'Anjou	Produits d'entretien pour la cantine	402.76 €

Vie Municipale

19-05-2022	Orapi hygiène de Saint-Sylvain-d'Anjou	Produits d'entretien avec les consommables espace A'Capella	961.61 €
21-05-2022	Le Froid Vendéen de Venansault	Chambre froide pour la cantine	3 424.68 €
02-06-2022	G2LOC d'Aizenay	Réparation de la tondeuse Honda	242.93 €
02-06-2022	Communauté de Communes vie et Boulogne	Mise en conformité de l'installation informatique de la mairie	1 036.80 €
02-06-2022	Sopema de Challans	Fournitures pour réparation d'un muret	314.45 €
08-06-2022	Geste scénique de Niort	Réparation d'une enceinte à l'espace A'Capella	284.57 €
29-06-2022	J-R AVRIT d'Aizenay	Reprise d'un réseau d'eau pluvial à Douin	3 352.80 €
29-06-2022	Espace Emeraude de Coëx	Achat d'un moteur pour du matériel d'entretien des espaces verts	618 €
30-06-2022	Thibaud T.P. de Coëx	Reprise d'une antenne d'eaux usées au 2, impasse des Courrières	5 209.32 €

Délibérations prises

1- Reprise des concessions au cimetière : 122 sur 448 au total

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions listées en annexe, dans le cimetière communal, ayant plus de trente ans d'existence

et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 27/10/2018 et 02/03/2022 (date des Procès-Verbaux), dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

Délibère

1°/ les 122 concessions citées, dans le cimetière communal, sont réputées en état d'abandon ;

2°/ Monsieur le Maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

2- Proposition de forfait de mise à disposition du matériel

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les forfaits suivants :

P O D I U M	9 morceaux de 2.44 *1.22 m	Associations chapelloses et extérieures : 40 €	Particuliers chapellos et extérieurs 80 €	Rayon de 5 kms avec mise en place par les employés
	20 ganivelles	Si enlèvement sur place c'est gratuit sinon 20 € pour le transport dans un rayon de 5 kms		
	10 grilles d'exposition	Si enlèvement sur place c'est gratuit sinon 20 € pour le transport dans un rayon de 5 kms		
	Matériel de sonorisation	Au cas par cas		

3- Approbation du rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée (SAPL)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration pour l'année 2021 est adressé à chaque membre actionnaire de la SAPL afin que chaque assemblée délibérante se prononce sur son contenu. L'avis est favorable.

4- Gestion des déchets pour les manifestations des associations : élaboration d'un tarif communal

Le principe est le suivant :

- La commune est la seule interlocutrice entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.) et l'association

- Des bacs pour les ordures ménagères uniquement seront mis à disposition par la CCVB.

- La commune se chargera de venir récupérer les bacs, les ramener vides et nettoyés mais ceci engendre un coût pour la commune.

- La facturation se fera au prorata du nombre de jours de la durée de la manifestation (et non de la mise à disposition).

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité les tarifs suivants en tenant compte des coûts de personnel et d'entretien :

- Bac 660L : 1.60€/jour/bac + 11€/levée : 90 €

- Bac 340L : 1.20€/jour/bac + 9.50€/levée : 70 €

La CCVB facturera directement la commune.

5- Consultation pour le raccordement à l'assainissement collectif de la zone artisanale (100 000 € H.T. sans publicité ni mise en concurrence)

	H.T.	T.T.C.
EXTENSION DES RESEAUX		
Estimation	67 432 €	80 918.40 €
Sedep d'Aizenay	67 452 €	80 942.40 €
Loire Vendée à Boufféré	80 135 €	96 162 €
Socova TP de Commequiers	N'a pas souhaité répondre à la consultation	
POSTE DE REFOULEMENT		
Nouveau poste de refoulement « Noria » de l'Herbergement	27 360 €	32 832 €

Le conseil municipal, à l'unanimité a choisi l'entreprise SEDEP et l'entreprise NORIA.

6- Convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif avec Vendée eau

La convention est proposée pour un début au 06-07-2022 jusqu'au 31-12-2029

La facturation se fait par l'intermédiaire de l'entreprise STGS pour un coût de 3.245 € pour 296 usagers soit : 960.52 € par an. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

7- Signature d'une convention relative à la pose d'une borne de puisage

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'installation d'une borne de puisage rue des Perrondes pour les besoins de chantier, hydro-cureuse, balayeuse, ... La convention est valable 10 ans reconductible 1 fois. L'abonnement va s'élever à 85 € H.T. par an et la consommation d'eau à 1.08 € le m3.

8- Renouvellement de l'adhésion à la convention pour l'Animation Sportive et de Détente Intercommunales A.S.D.I. (réunion du bureau le 8 juin à 18h30 avec Manu ou Bruno)

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ASDI (fin de la convention au 31-08-2022) pour un an. Rappel : le coût pour 2021-2022 s'est élevé à 2 194.14 €.

Informations diverses

1- Proposition de titularisation d'un agent cantine-garderie (11h par semaine annualisé au 01-09-2022) et point sur les effectifs 2022-2023

Un point sur les effectifs de l'école privée a été fait lors d'une rencontre avec la directrice de l'école et les présidentes respectives de l'OGEC et de l'APEL le 29-06-2022. Les familles ont jusqu'au 5 juillet 2022 pour inscrire leurs enfants à la cantine et garderie

LCP : La Chapelle-Palluau

HC : Hors Commune

EVOLUTION DE L'EFFECTIF ECOLE Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)

Site LCP		Site Palluau			Effectif total			
2019-2020								
Lcp	Palluau	HC	Total	Lcp	Palluau	HC	Total	117
34	20	6	60	31	24	2	57	
2020-2021								
Lcp	Palluau	HC	Total	Lcp	Palluau	HC	Total	125
48	21	4	73	30	19	3	52	

2021-2022								
Lcp	Palluau	HC	Total	Lcp	Palluau	HC	Total	130
45	27	3	75	35	18	2	55	
2022-2023								
Lcp	Palluau	HC	Total	Lcp	Palluau	HC	Total	128
34	19	4	57	43	27	1	71	

EVOLUTION EFFECTIF CANTINE-GARDERIE

	Très Petite section- petite section- moyenne section	Grande Section- CP-CE1 et CE2	Total inscrits cantine	Effectifs garderie matin 7h-8h45	Effectifs garderie soir 17h-19h	Effectifs des classes
2019-2020 (rentré e avec covid)	16	40	56			60
2020-2021	26	42	68			73
2021-2022	23	48-49	71	Entre 20 et 30	Entre 15 et 22	75
2022-2023	19	32	51 (1 classe en moins)	30	22	57

2- Réflexion sur une acquisition foncière et immobilière

Monsieur le maire a présenté un projet d'acquisition de deux parcelles situées dans l'enveloppe urbaine en zone UB. Cette unité foncière pourrait accueillir temporairement une activité commerciale avant que cette surface ne soit aménagée en un pôle habitat. Une réunion complémentaire est fixée au 18-07-2022 sur site.

3- Espace A'Capella : démission de l'agent d'entretien

Il faut de nouveau étudier l'entretien de l'espace A'Capella.

Séance du 27 juillet 2022

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
27-07-2022	Decolum illuminations de Tronville en Barrois	Décoration de Noël	2 353.68 €
27-07-2022	MEP propreté Aizenay	Contrat entretien des bâtiments communaux dont l'espace A'Capella	1 028.20 € par mois

Délibérations prises

1- Révision des tarifs de l'espace A'Capella

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser les tarifs de location de l'espace A'Capella (voir sur le site internet pour les extérieurs et pour les chapellois) à compter de la signature d'une pré-réservation au 28-07-2022.

Voici les statistiques de location (au 27/07/2022) :
(chap : chapellois / ext : extérieur)

	Mariages		Repas de famille ou anniversaire		Associations		Autres
	chap	ext	chap	ext	chap	ext	
2021	1	2	5		3		1 orchestre
2022		7	6	4	7	1	2 résidences et 3 sépultures
2023	2	6			2		

Informations diverses

1- Présentation des fiches actions par le cabinet « Planen » pour le développement urbain de la commune

Cette étude permet à la commune de se doter d'un document cadre qui oriente et structure la stratégie urbaine pour les années à venir dans le but d'arriver à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants dans sa globalité,
- Réhabiliter certains bâtiments publics ou privés vacants
- Création de places de parking
- Permettre l'implantation de nouveaux équipements publics
- Développer les liaisons douces

- Valoriser l'activité commerciale ou de service et permettre de créer des lieux de rencontre et de mixité

2- Réflexion sur l'acquisition foncière des parcelles AC 46 et 47

Suite à la visite de la commission sur les lieux, la délibération d'acquisition sera prise en septembre après le passage du géomètre.

3- Réunion publique avec les riverains de la rue de la Joussemière (lettre de pétition du 01-07-2021)

Proposition de réunion publique le jeudi 01-09-2022 à 20h à l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin avec tous les riverains et la commission « urbanisme-voirie-patrimoine-environnement »



Espace A'CAPELLA

TARIFS pour les CHAPELLOIS



	BLEUE	ROUGE	VERTE	OPTIONS			
	192 places assises (160 si tables rondes) avec scène	192 places assises (160 si tables rondes)	110 places assises (84 si tables rondes)	SONO avec éclairage / vidéoprojecteur	TRIBUNE avec sono / éclairage / vidéoprojecteur 219 places	CUISINE	DECHETS Ordures ménagères + sacs jaunes (4)

Location - ménage en supplément

	BLEUE	ROUGE	VERTE	SONO	TRIBUNE	CUISINE	DECHETS
ASSOCIATIONS							
pour 2 jours Week-end (1)	150,00 €			30,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €
PARTICULIERS							
pour 2 jours Week-end (2)	400,00 €	300,00 €	200,00 €	30,00 €		50,00 €	60,00 €
pour 1 jour semaine (3)	200,00 €	175,00 €	150,00 €	30,00 €		50,00 €	60,00 €
Sépulture		100,00 €					60,00 €
ENTREPRISE							
pour 2 jours Week-end (1)	600,00 €			50,00 €	100,00 €	50,00 €	60,00 €
pour 1 jour semaine (3)	450,00 €			50,00 €	100,00 €	50,00 €	60,00 €
Forfait Ménage	200,00 €	150,00 €	100,00 €		35,00 €	65,00 €	

Location - ménage INCLUS

MARIAGE (4)	1 100,00 €			30,00 €		inclus	60,00 €
REVEILLON	900,00 €			30,00 €		inclus	60,00 €
Caution	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €	250,00 €	

(1) Location Samedi + Dimanche
 (2) Location Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi
 (3) Location Vendredi + Samedi + Dimanche
 (4) La gestion des déchets "VERRE" est à la charge du locataire

↓
disponible uniquement
en configuration bleue

Affaires scolaires

L'heure de la rentrée a sonné, après des vacances qui ont passé très vite, comme toujours, mais qui ont été, contrairement à l'été dernier, très chaudes, et même caniculaires.

Cette rentrée scolaire a vu une diminution de nos enfants au sein de l'école Saint Joseph de La Chapelle-Palluau, en raison d'une ouverture de classe sur le site de Palluau (école Sainte Agnès). Avant la mise en place de nouvelle jauge applicable à cette rentrée 2022/2023, les enfants de niveau CP-CE1-CE2 étaient répartis en deux classes, ils sont aujourd'hui répartis sur trois classes.

Pour cette nouvelle année scolaire, 125 enfants sont inscrits sur le RPI (Ecole Saint Joseph de la Chapelle Palluau et Ecole Sainte Agnès de Palluau) soit : 57 élèves sur le site de la Chapelle et 68 enfants sur le site de Palluau (-19 élèves pour la Chapelle par rapport à l'année 2021/2022).



Le périscolaire : cantine et garderie

Ayant un peu moins d'enfants, et compte tenu de la diminution des contraintes sanitaires, tous les enfants, maternelle et primaire, prennent désormais leurs repas dans la salle de la cantine (pour rappel les « grands » prenaient leurs repas dans une partie de l'ancienne salle polyvalente qui avait été aménagée pendant la pandémie).

49 enfants déjeunent à la cantine (18 en maternelle et 31 en primaire), avec deux services, et 60 enfants sont inscrits à la garderie.

Compte tenu du coût de toutes les matières premières, carburant, électricité, etc., nous avons été dans l'obligation d'augmenter les tarifs cantine et garderie, notre prestataire RESTORIA ayant déjà appliqué, une hausse de 4 % au 1^{er} février 2022, que nous n'avions d'ailleurs pas répercuté aux familles, puis une nouvelle hausse a été appliquée au 1^{er} septembre 2022, de 2,7 %.

Et malheureusement, d'autres augmentations sont à prévoir dans les prochains mois.

Nous sommes bien conscients de toutes les difficultés que cela entraîne dans le budget des familles, mais nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les augmentations, les postes « cantine-garderie » étant largement déficitaires pour la commune.

Nous espérons que cette nouvelle année 2022-2023 se passera dans les meilleures conditions possibles, sanitaires parlant et que nos enfants vivront une belle année scolaire.

Nous souhaitons de même à Christelle et Nadine qui sont chargées du périscolaire, ainsi qu'à Fanny pour la surveillance de la cour pendant les pauses méridiennes.

Dominique LEFRANC DESMONS,
Adjointe aux affaires scolaires

Locatifs communaux – Lotissement Les Rouillères

Les locatifs communaux se terminent et seront disponibles le 5 décembre 2022.

Ces logements sont à destination des aînés de La Chapelle-Palluau.

A ce jour, un seul logement est réservé. Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour déposer un dossier

Si les logements ne trouvent pas preneur auprès de nos aînés, la commune étudierait toute demande de chapellois.





► Votre Bibliothèque

Que s'est-il passé depuis le bulletin du mois de Mai ?

Nous vous annonçons le 14 mai « un après-midi en chansons ». Comme nous le souhaitions, ce samedi après-midi a été très joyeux, animé par nos musiciens locaux, Patrice BAERT, Daniel JAKUES et Sandrine RABILLER et qui s'est terminé autour du verre de l'amitié dans notre espace de verdure où tout le monde a pu profiter d'un moment de convivialité.

Puis, l'été est arrivé, très chaud, si bien que nos transats ont peu servi, puisque nous étions bien au frais dans notre bibliothèque... mais ils peuvent encore servir sur cette arrière saison...

Nous avons continué d'assurer deux permanences sur le mois d'Août (mercredi/samedi) et nous avons eu des lecteurs et lectrices fidèles pendant cette période estivale, également des enfants qui ont pu fabriquer des marque-pages, jouer à un jeu de l'oie, et participer à la construction de puzzles.

La rentrée a sonné aussi à la bibliothèque et toute l'équipe s'est mise au travail pour préparer les animations du dernier trimestre.

Une balade contée et gourmande sur le thème de « l'automne et des fruits d'automne » aura lieu le samedi 1^{er} octobre – probablement déjà passé à la lecture du bulletin. Nous vous en donnerons des nouvelles dans le bulletin de décembre.

Pour les enfants, à vos agendas :

SAMEDI 15 OCTOBRE

LES « HEURES DU CONTE » - 10H30/11H30

MERCREDI 26 OCTOBRE – 14H30/17H

ATELIER CREATIF HALLOWEEN

VENDREDI 18 NOVEMBRE – 20 H

SOIREE DOUDOUS

SAMEDI 3 DECEMBRE

LES « HEURES DU CONTE » - 10H30/11H30

MERCREDI 21 DECEMBRE – 16 H/17H30

SPECTACLE DE NOEL

Pour les enfants de l'école Saint Joseph, nous allons également reprendre les ateliers lecture à la bibliothèque, à compter du jeudi 29 septembre, à raison d'un jeudi matin par mois jusqu'à la fin de l'année scolaire - des séances d'une durée de 30 minutes par groupe d'enfants (CP/CE1 – CE1/CE2 – MATERNELLE).

Hélène PREAULT prend en charge ces ateliers avec quelques autres bénévoles et une professeure des écoles sera également présente avec chaque groupe d'enfants.

Comme je vous l'indique lors de chaque article, la bibliothèque est un lieu de vie, de convivialité, où chacun peut trouver un espace de détente, des instants d'échanges, lire, écouter de la musique, se poser un moment pour avancer un puzzle, et peut-être aussi, tout simplement un moment pour ne pas être seul et pouvoir parler.

Parmi ces moments joyeux qui se passent à la bibliothèque, il y a nos après-midi « JEUX DE SOCIETE » qui ont lieu **un mardi après-midi tous les 15 jours de 14 h 30 à 17 h**, mais qui souvent se prolongent une heure de plus, autour d'une boisson chaude ou froide, quelques petits gâteaux, et des plus grands gâteaux lorsque nous fêtons l'anniversaire de l'une d'entre nous.

Alors si cela vous tente et que les longs mois d'hiver sont parfois difficiles à passer, venez nous retrouver pour partager avec nous de bons moments... Les messieurs sont aussi acceptés !

Le prochain après-midi jeux aura lieu le mardi 4 octobre, puis le mardi 18 octobre, mardi 8 novembre – mardi 22 novembre – 6 décembre et 20 décembre. Et bien sûr on continuera en 2023 !

Toute l'équipe des bénévoles aura plaisir à vous accueillir dans NOTRE, mais aussi, VOTRE bibliothèque, et je vous dis donc, à très bientôt.....

Et si vous avez un peu de temps disponible pour rejoindre l'équipe, le message qui suit vous intéresse :

Appel à Bénévolat :

La bibliothèque a besoin de renforcer son équipe de bénévoles pour assurer les roulements de permanences... si vous avez du temps disponible aux jours indiqués ci-dessus, et si vous avez envie de vous joindre à l'équipe, alors n'hésitez pas, venez nous voir à la bibliothèque et nous vous donnerons tous les renseignements.

**Rappel des horaires
d'ouverture :**
Lundi 16 H 30 / 18 H 30
Mercredi 10 H 30 / 12 H 30
Samedi 10 H / 12 H

CCAPA – P comme Patrimoine

➤ Inaugurations officielles du 17 septembre 2022

Clin d'œil aux Journées du Patrimoine, le samedi 17 septembre 2022 a été marqué par l'inauguration du chemin de croix de notre église, qui a été béni par l'Abbé Côme de Brisoult en présence de quelques donateurs et paroissiens.

En présence de Mr LEBOEUF, président du Département, de Mme RABREAU, conseillère départementale et de Mr HÉRAUD, représentant la Fondation du Patrimoine, Mr le Maire a pris la parole afin d'évoquer quelques données historiques de ces 16 tableaux, puis a rappelé les aides perçues qui ont permis de rénover ce patrimoine.



De gauche à droite : Mr LATOMBE, député ; Mr GAVORY, préfet de Vendée ; Mr PROUTEAU, maire de La Chapelle-Palluau ; Mr LEBOEUF, président du Conseil départemental ; Mr MANDELLI, sénateur ; Mme RABREAU, conseillère départementale ; Mr PLISSONNEAU, président de la CCVB., entourés des conseillers municipaux.

La seconde partie de matinée était consacrée à l'inauguration de l'Espace A'Capella. Après avoir pris place dans la tribune mobile, les différentes autorités conviées ont discoursé, l'occasion de revenir sur les aides apportées à la municipalité pour la construction de ce bâtiment. A l'issue de la visite, un cocktail déjeunatoire a été servi à l'assemblée constituée des conseillers actuels et anciens, des entreprises intervenantes, des associations.

CCAPA – A comme Animations

➤ La Joséphine – parcours du 1^{er} au 8 octobre 2022

Pour la première fois, la Commune participe à « **La Joséphine** », **course et marche solidaire 100% féminine** », au profit de la Ligue contre le cancer.

Un parcours de 5 kms est proposé dès le 1^{er} octobre et jusqu'au 8 octobre 2022. Le départ, qui se fera depuis les Jardins de la Mairie, vous fera faire le tour de La Chapelle-Palluau. Le circuit y sera affiché et sera balisé par une signalétique rose.



Inscription sur
<https://www.larochesuryon.fr/lajosephine/>

Avec pour vocation de rassembler les femmes autour de la lutte contre le cancer du sein, cet événement s'inscrit dans l'opération nationale « Octobre rose », période durant laquelle la Ligue contre le cancer déploie une campagne de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Il vous est possible de participer à La Joséphine de deux façons :

- LIBREMENT, à La Chapelle-Palluau, du 1^{er} au 8 octobre 2022
- ENSEMBLE, dans les rues du centre-ville de La Roche-sur-Yon, le dimanche 9 octobre 2022, à 11h00

Immortalisez ce moment et partagez-le...

Pour reconstituer la fameuse « vague rose », prenez-vous en photo pendant votre course ou marche et partagez vos beaux sourires sur nos réseaux en utilisant le #jesuisjosephine. Bonne course et marche à toutes !

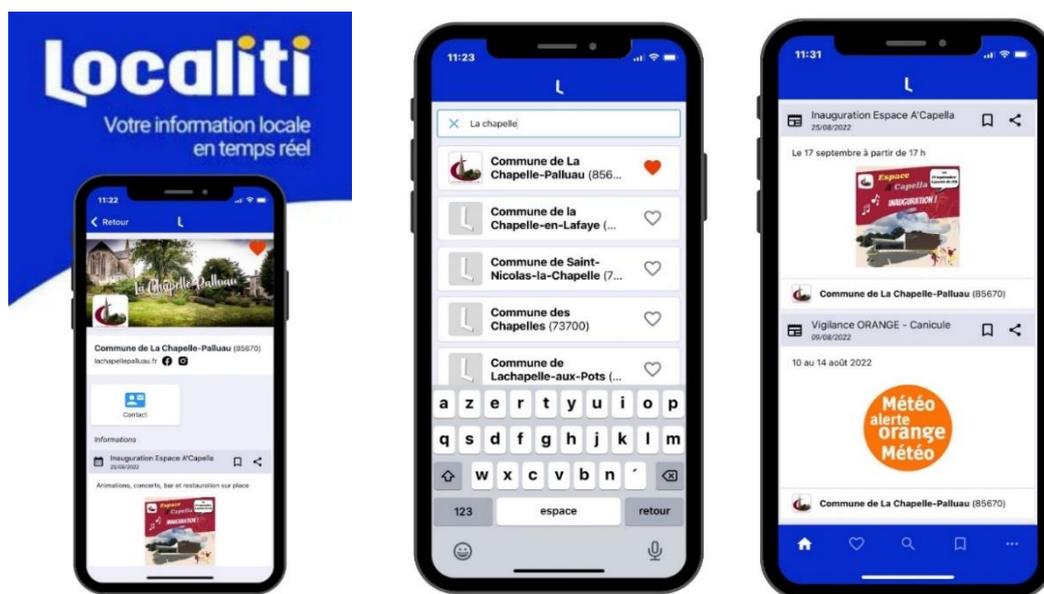
Vie pratique

➤ Être tenu au courant via l'application Localiti

Vous pouvez dès maintenant consulter l'actualité de notre site internet sur votre téléphone portable.

Comment ?

- 1) Télécharger l'application « Localiti »
- 2) Chercher « Commune de La Chapelle-Palluau » grâce à la petite loupe en bas de votre écran.
- 3) Cliquez sur le petit cœur pour mettre la commune dans vos favoris,
- 4) A chaque connexion vous aurez l'actualité à jour.



➤ Bonus Vélo avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne



A la suite de l'approbation du schéma vélo par le conseil communautaire du 20 septembre 2021, la Communauté de communes met en place une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique, le « bonus vélo ».

Dans le cadre de son schéma vélo, Vie et Boulogne s'engage à développer la pratique du vélo en proposant, une aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique ou VAE.

Le VAE est en effet une alternative à la voiture individuelle qui peut se révéler intéressante sur les déplacements courts et utilitaires. Contrairement à un vélo traditionnel, l'assistance électrique permet de parcourir une distance plus importante, tout en limitant les efforts et en pratiquant une activité de plein air. Le « bonus vélo » est proposé par Vie et Boulogne aux habitants du territoire, sans conditions de ressources. Une aide par foyer.

Le règlement sur l'aide de Vie et Boulogne est disponible sur le site internet de la Communauté de communes Vie et Boulogne. <https://www.vie-et-boulogne.fr/vivre-ici/mobilite/>

Les vélos éligibles :

- les modèles neufs de VAE classiques et les kits d'électrification : 20 % du prix d'achat TTC (aide plafonnée à 200 €)
- les modèles neufs de VAE utilitaires – vélo-cargo, bi-porteur, tri-porteur, rallongés : 20 % du prix d'achat TTC (aide plafonnée à 300 €)
- Le bonus vélo de Vie et Boulogne est **cumulable** avec le bonus de l'État. Ce dernier est soumis à conditions de ressources.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la communauté de communes...



A vos Agendas !



OCTOBRE

- **Mardi 4** : Après-midi jeux à la bibliothèque de 14h30 à 17h00
- **Samedi 8** : Salon du livre de La Chapelle-Palluau de 13h30 à 19h00
- **Samedi 15** : les « heures de contes » à la Bibliothèque de 10h30 à 11h30
- **Mardi 18** : Après-midi jeux à la bibliothèque de 14h30 à 17h00
- **Dimanche 23** : Marche avec Clopin-Clopan à Rocheservière
- **Mercredi 26** : Atelier créatif spécial Halloween à la Bibliothèque de 14h30 à 17h00



NOVEMBRE

- **Mardi 2** : Après-midi jeux à la bibliothèque de 14h30 à 17h00
- **Samedi 5** : Concours de Belote organisé par le comité des fêtes
- **Mardi 15** : Après-midi jeux à la bibliothèque de 14h30 à 17h00
- **Vendredi 18** : Soirée Doudous à 20h à la Bibliothèque
- **Samedi 19** : Concours de Belote organisé par les AFN-UNC
- **Dimanche 20** : Marche avec Clopin-Clopan à Aizenay
- **Samedi 26, Dimanche 27** : Représentations théâtrales des Pièces Montées à l'Espace A'Capella
- **Mardi 29** : Après-midi jeux à la bibliothèque de 14h30 à 17h00



DÉCEMBRE

- **Samedi 3** : les « heures de contes » à la Bibliothèque de 10h30 à 11h30
- **Samedi 3, Dimanche 4** : Représentations théâtrales des Pièces Montées à l'Espace A'Capella
- **Mardi 13** : Après-midi jeux à la bibliothèque de 14h30 à 17h00
- **Dimanche 18** : Goûter des aînés à l'Espace A'Capella
- **Dimanche 18** : Marche avec Clopin-Clopan à La Roche sur Yon
- **Mercredi 21** : Spectacle de Noël pour toute la famille dès 3 ans à la bibliothèque à 16h00

Goûter des Aînés...



Dimanche 18 décembre 2022

Vous avez 70 ans et plus ?

Cet après-midi du dimanche 18 décembre vous sera consacré.
Une invitation sera envoyée aux aînés de la commune de plus de 70 ans venus se faire connaître en mairie.
N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour confirmer votre présence sur notre liste afin de recevoir une invitation à votre domicile.